



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2024

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- A) Séance ordinaire 21 mars 2024
- B) Séance extraordinaire 8 avril 2024

IV - PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

V – CORRESPONDANCE

VI – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- A) Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2
du Règlement sur la gestion contractuelle

VII – TRÉSORERIE

- A) Tonnage de la période
- B) Comptes à payer de la période

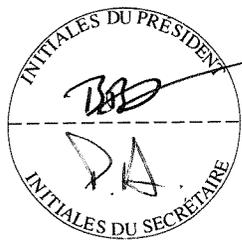
VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- A) Renouvellement des assurances générales 2024-2025
- B) Installation système de détection de CO/NO2 au garage
du LET de Lachute

IX - VARIA

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 18 avril 2024

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kevin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («RIADM») et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Étaient également présents : Monsieur Christian David, conseiller de la ville de Lachute, madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la RIADM.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3-04-24

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Kevin Maurice

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité

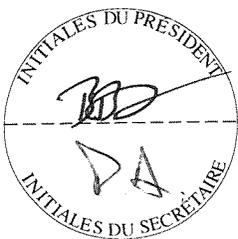
III - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

A) SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2024

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

4-04-24

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2024.

- Adopté à l'unanimité

B) SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

5-04-24

Il est

Proposé par monsieur Kévin Maurice

Appuyé par monsieur Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 avril 2024.

IV - PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la RIADM.

V - CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue.

VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

A) Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la RIADM, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VII - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (enfouissement, recyclage et compostage).



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 22-03-2024 au 18-04-2024, déposée par le président;

6-04-24

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 22-03-2024 au 18-04-2024, et ce, pour un montant de 307 240.60\$.

VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Renouvellement des assurances générales 2024-2025

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («la RIADM») de procéder au renouvellement de ses assurances générales pour la période du 5 mai 2024 au 5 mai 2025;

CONSIDÉRANT que la RIADM adhère au fonds d'assurance des municipalités du Québec (FQM);

CONSIDÉRANT que la proposition reçu le 27 avril 2023 prévoit une période de couverture jusqu'à cinq ans, mais que les renouvellements annuels seront soumis ultérieurement à la RIADM;

En conséquence, il est :

7-04-24

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
et résolu

QUE la RIADM accepte la proposition d'assurance du Fonds d'assurance des municipalités du Québec pour le renouvellement de ses assurances générales pour la période du 5 mai 2024 au 5 mai 2025, et ce, pour une prime de soixante-dix mille trois cent soixante-seize dollars (70 376\$) taxes non incluses.

- Adopté à l'unanimité

B) Installation système de détection de CO/NO2 au garage du LET
de Lachute

CONSIDÉRANT l'exigence de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) d'installer un système de détection de CO/NO2 au garage du LET de Lachute;

CONSIDÉRANT que la RIADM a sollicité deux compagnies pour l'installation du système;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intercommunale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT la proposition reçue le 5 mars 2024 par la compagnie Les Entreprises Pro Math inc.;

En conséquence, il est :

8-04-24

Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE le conseil accepte le choix de sollicitation utilisé par le directeur général et secrétaire trésorier, monsieur Pierre Arseneault.

QUE la RIADM accepte la proposition de la compagnie Les Entreprises Pro Math inc., pour l'installation d'un système de détection de CO/NO2 au garage du LET de Lachute, jusqu'à la hauteur d'un budget de 40 000\$ taxes non incluses.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Arseneault, effectue les démarches pour le partage des coûts entre les différents locataires du garage du LET de Lachute, selon les termes spécifiés dans les baux respectifs.

- Adopté à l'unanimité

X - VARIA

Aucun sujet n'est apporté au varia.

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées au Conseil de la RIADM.

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

9-04-24

Il est
Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 20 juin 2024 à 18h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- Adopté à l'unanimité

Bernard Bigras-Denis
Président

Pierre Arseneault
Directeur général
et secrétaire-trésorier